

[Plan France-Relance : soutien aux employeurs pour le recrutement inclusif](#) [1]

Ce soutien se compose de 3 axes :

- 4 000 euros pour toute embauche d'un salarié en situation de handicap (sans limite d'âge),
- 2 milliards du plan de relance consacrés au développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation pour tous les publics dont ceux en situation de handicap,
- 15 millions du plan de relance consacrés au déploiement des plates-formes emploi accompagné.

[En savoir plus \(Secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des Personnes handicapées\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/plan-france-relance-soutien-aux-employeurs-pour-le-recrutement-inclusif>

[2] <https://handicap.gouv.fr/vivre-avec-un-handicap/travailler/article/plan-france-relance-les-employeurs-peuvent-beneficier-d-un-soutien-pour-le>